

Source: LE TEMPS du 12 février 2009

http://www.letemps.ch/Page/Uuid/8defa152-f884-11dd-92d8-fec09178b248/Passeports_biométriques_un_test_pour_Schengen

Passeports biométriques, un test pour Schengen

Denis Masméjan

Le 17 mai, les Suisses voteront pour la première fois sur la reprise d'un développement de la législation européenne, dans le cadre des accords de Schengen, que Berne doit en principe traduire dans sa propre législation sous peine de devoir rendre des comptes à Bruxelles.

Dimanche soir, les militants des deux camps ont rangé leurs discours. Tout l'après-midi, les adversaires de la libre circulation avaient promis que ce n'était qu'un au revoir. Qu'on entendrait reparler d'eux chaque fois qu'il serait question d'Europe. Une perspective qu'admettaient sans peine les partisans du oui, persuadés qu'il y aurait encore nécessairement des épreuves, des psychodrames même, mais qu'il n'y aurait pas de salut hors de la voie bilatérale.

Les tréteaux de la campagne sont à peine repliés qu'on prend aujourd'hui conscience d'une nouvelle échéance, toute proche. Le 17 mai, les Suisses vont se prononcer sur l'introduction des passeports biométriques. Un enjeu certes mineur comparé à la libre circulation, mais ce sera la première fois que se jouera dans un référendum la reprise par la Suisse d'un développement de «l'acquis de Schengen». Une adaptation de la réglementation européenne postérieure à l'accord associant la Suisse à Schengen, que la Confédération ne peut refuser de traduire dans sa propre législation sans s'exposer à une suspension de sa participation voire à la dénonciation de l'accord, à moins que Bruxelles accepte de se montrer magnanime et en décide autrement.

Les procédures démocratiques sont respectées, les modifications de la législation suisse induites par la reprise du développement de l'acquis de Schengen restant soumises au référendum. La thématique n'en demeure pas moins très délicate dans la mesure où un refus populaire peut compromettre le maintien même de l'accord. A ce jour, plusieurs adaptations à l'acquis de Schengen ont déjà dû être entreprises, sans jamais encore être soumises au peuple.

Pour l'heure, la posture adoptée par les auteurs du référendum n'est pas anti-européenne. Ceux-ci, il est vrai, sont restés jusqu'à présent particulièrement discrets, voire secrets pour certains d'entre eux, la récolte des signatures s'étant faite pour l'essentiel, et c'était une première, grâce à Internet. Le décryptage de leur démarche est par ailleurs compliqué par la provenance politique totalement hétéroclite des artisans du référendum. On retrouve parmi eux tout aussi bien des socialistes, des écologistes, les milieux de la gauche radicale, mais aussi des mouvements libertaires de droite présents en Suisse alémanique mais peu disposés à apparaître au grand jour.

Dans l'ensemble pourtant, ce sont bien les craintes pour la protection de la sphère privée que le référendum a relayées, et non le rejet du diktat de Bruxelles. L'UDC ne s'est d'ailleurs pas associée officiellement au référendum dont l'élément déclencheur semble avoir été la généralisation de la technique biométrique à tous les types de documents d'identité, carte d'identité comprise, alors que l'introduction des passeports biométriques seulement aurait permis de satisfaire les exigences de Bruxelles.

La Suisse avait deux ans pour s'adapter à la réglementation européenne, jusqu'au 1er mars 2010. En cas de refus populaire le 17 mai, il sera vraisemblablement impossible de tenir ce délai. Mais parce

qu'ils sont allés un peu plus loin que ce qu'exigeait le développement de Schengen en décidant d'imposer aux Suisses également de nouvelles cartes d'identité biométriques, le Conseil fédéral et le parlement disposent – sans l'avoir jamais exprimé de cette manière – d'une petite marge de manœuvre pour rebondir et revenir avec un nouveau projet. Et pour dire, aussi, que l'enjeu de la votation n'est pas européen.

Dans ce contexte, la position de l'UDC est évidemment attendue avec intérêt. Le parti avait combattu les Accords de Schengen. L'année suivante, en 2006, lors de la consultation sur les nouveaux documents d'identité, il a surtout accusé le gouvernement d'avoir trompé le peuple en lui cachant l'ampleur des adaptations auxquelles la Suisse allait devoir procéder en permanence.

Cela n'a pas empêché les élus UDC d'approuver cette adaptation au droit européen, lors du vote final devant le Conseil national en 2008, mais à une courte majorité de 31 voix contre 26. Mais la conférence de presse à laquelle a participé Christoph Blocher mardi, a permis d'imaginer le profil que l'UDC pourrait adopter en vue du 17 mai: les passeports biométriques ont été cités comme un exemple de l'emprise toujours plus forte du droit international sur les lois nationales, que l'ancien conseiller fédéral appelle à combattre.